

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, **dix-huit février** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	12/02/2025
Présents :	18	Date d'affichage :	12/02/2025
Votants :	21	Date de publication :	12/02/2025

Etaient présents :

BEKHIT Thierry, **BELMONTE** Sophie, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

DESCAMPS Gil, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **KJAN** Sylvain, pouvoir à **GRAUSI** Jérôme, **SATERO** Soledad, pouvoir à **MARTELIN** Yves.

Étaient absents :

AGUIAR Géraldine, **NESMOZ** David.

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

DELIBERATION n° 2025-009	ENFANCE JEUNESSE Tarification du séjour à Paris du CME et chantiers éducatifs.
---------------------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2020-032, instaurant les pouvoirs délégués au maire par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal Enfants a été créé depuis la rentrée scolaire 2022-2023. C'est un dispositif qui permet aux enfants de participer à la vie locale en donnant leur avis, en exprimant des idées et en agissant dans leur ville. Ce dernier est mis en place en collaboration avec l'école élémentaire. Il est ouvert à tous les enfants de cycle 3, classe de CM1-CM2 élus délégués et scolarisés à l'école Victor Hugo.

Tous les jeunes motivés, âgés de 12 ans à 17 ans, souhaitant s'investir au sein de leur commune dans un projet citoyen et habitant sur la commune de Saint Romain de Jalionas, peuvent s'inscrire au sein des chantiers éducatifs. Ces chantiers éducatifs permettent de valoriser le travail et l'investissement des jeunes au sein de la commune.

Chaque année, les jeunes des 2 instances précitées ont la possibilité d'aller en séjour d'une journée à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale, guidés par le député de la collectivité. Un tarif de 20.00 € est tout de même couvert financièrement en grande partie par la collectivité. Un tarif de 20.00 € est tout de même demandé aux familles des enfants à titre de participation.

Le conseil municipal, à 1 abstention et 20 voix pour ;

DECIDE

- **D'appliquer un tarif de 20.00 € aux enfants membres du Conseil Municipal Enfant et des chantiers éducatifs.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Jérôme GRAUSI



Le secrétaire de séance,

Yves MARTELIN

